



Commune de Souastre
2, rue de Bienwillers-au-Bois - 62111
Tél. : 03.21.48.51.87
Mél : mairie.souastre@orange.fr
Site internet : www.souastre.fr

INFO'SOUASTRE Mars 2023

RPI Souastre/Sailly-au-Bois/Bayencourt :

Vous êtes nombreux à avoir lu dans la presse ou à avoir entendu parler d'une fermeture de classe dans notre RPI l'année prochaine.

En septembre 2020, nous avons gagné une classe car le nombre d'élèves du RPI avait beaucoup augmenté (nous avons 82 élèves pour cette rentrée 2020). C'était grâce à la classe d'âge des enfants nés en 2011, 15 à 16 enfants, une année prolifique !

Depuis, grâce à cette classe supplémentaire, nos enfants ont la chance de bénéficier de conditions d'apprentissage exceptionnelles : ils sont en effet de 15 à 19 élèves par classe.

Les enfants nés en 2011 sont partis au collège cette année. Le RPI a perdu beaucoup d'élèves, qui n'ont pas été compensés par les entrées en maternelle. Il compte actuellement 4 classes pour 65 élèves au total.

C'est pourquoi les classes sont actuellement très allégées. Un vrai avantage pour les professeurs et les élèves, que nous aurions aimé conserver. Cependant, cet effectif réduit a conduit l'Inspection académique à décider la suppression d'une classe élémentaire sur Souastre.

Bien sûr, nous le regrettons. Toutes les écoles de France devraient profiter de conditions d'apprentissage aussi avantageuses.

Toutefois, nous tenons à vous rassurer. Le retour à 3 classes ne va pas aboutir à une surcharge l'année prochaine. Nous devrions avoir environ 20 à 25 élèves dans chaque classe, ce qui reste acceptable. Pas de classes de 40 enfants comme la maternelle gérée par Monsieur Dembinski il y a quelques années !

Par contre, nous avons bon espoir d'augmenter les effectifs grâce au succès de notre cantine scolaire. Nous serons donc très vigilants dans les années à venir pour que nos enseignants et nos enfants conservent des conditions de travail et d'apprentissage correctes.

SMAV/le badge d'accès déchèteries :



Il sera exigible pour tout passage en déchèterie après le 4 septembre 2023.



Vous avez encore six mois pour demander ce badge. De préférence, faites la demande via le site internet du SMAV.

Il y a un lien dans l'onglet « Déchèteries » vers le formulaire en ligne. Vous pouvez aussi télécharger un formulaire de demande papier si vous avez des difficultés avec Internet. Aucune demande de badge ne peut se faire par téléphone (pour cause de vérification des données et des pièces justificatives à fournir).

Vous trouverez également toutes les démarches détaillées et le formulaire papier à télécharger sur notre site internet www.souastre.fr

Les Restos du Cœur : La campagne de distribution été des Restos du Cœur du Centre de distribution de Bucquoy débutera le 7 avril 2023 (arrêt de la campagne hiver le 10 mars). Comme tous les ans et pour toutes les campagnes, il est indispensable de venir s'inscrire pour valider ses droits (le local des Restos du Cœur se trouve au 38 rue du Moulin à Bucquoy). Les nouveaux bénéficiaires potentiels peuvent prendre rendez-vous pour le jeudi **30/03/2023, 9h20/12h20 et 13h30/16h30, en appelant le numéro 06 58 59 83 54.**



Relevé du compteur d'eau :



Pour la prochaine facturation vers le 15 juin 2023, Didier passera une seule fois chez les personnes qui ont un compteur dans leur propriété privée. En cas d'absence, **un relevé sera déposé dans la boîte aux lettres. Il sera à retourner à la mairie pour une date précise.** Passé ce délai, la facturation sera calculée sur une estimation moyenne. Il n'y aura plus de relances ni de 2ème passage.

Benne à verre : Elle est destinée à recevoir les bouteilles et les bocaux en verre et surtout pas de la vaisselle, ni des ampoules ou des vitres. Par ailleurs, quand vous ramenez vos bouteilles vides à la benne à verre, n'abandonnez pas les sacs ou cartons qui vous ont permis de les transporter. Et si la benne est remplie, repartez avec vos bouteilles, ne les laissez pas près de la benne. Revenez plus tard, la benne est vidée très régulièrement. Ainsi, le village restera beaucoup plus agréable pour tout le monde. Merci de votre compréhension.



Tailler sa haie :

La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des derniers oisillons. Vous pouvez quand même tailler au pied des haies, mais ne coupez pas les branches pour ne pas déranger les nids. Bien sûr, si une autorité extérieure vous impose la taille ou que vous avez

un problème particulier (une branche qui touche une clôture électrique, par exemple), n'hésitez pas à tailler ! Les arbustes ne doivent pas déborder en bordure d'un chemin ou d'une ruelle. Rappel : désormais, l'emploi de produits chimiques pour désherber est passible de sanctions.

Pièges à frelons asiatiques :

Les frelons asiatiques s'attaquent aux pollinisateurs, on a besoin de vous pour lutter contre cet insecte destructeur. La commune va mettre une vingtaine de pièges que nous avons fabriqué, vous pouvez faire de même, la bonne période se situant dès la mi-février à mi-avril.

Comment faire ? : Découpez le haut d'une bouteille d'eau ou soda en plastique vide et mettez cette partie à l'envers pour obtenir un entonnoir. Encastrez sur le dessus une seconde bouteille sans fond. Faire un toit avec la 2^{ème} bouteille.

Déposez un appât au fond du piège : un tiers de bière, un tiers de vin blanc sec (il sert de répulsif pour les abeilles afin qu'elles ne tombent pas dans la bouteille), et un tiers de sirop (grenadine, fraise, cassis). Ce mélange attire plus les frelons et piège moins les autres insectes.



Nous éviterons ainsi peut-être la formation des nids de frelons que nous avons connus l'année dernière.



Renouvellement des bureaux de deux Associations suite à leurs assemblées générales réunies en janvier dernier.

Une nouvelle élection a été tenue pour chaque association, en voici les principaux membres :

Comité des fêtes « les Amis de Souastre » :

Président (Jean-Michel Lequette), Vice-Président (Valentin Dugauguez), Trésorière (Glavieux Vanessa), Trésorière Adjointe (Amélie Beugnet), Secrétaire (Grégory Cuisinier).

Club des aînés « La Joie de Vivre » :

Président (Halattre Jacky), Vice-Présidente (Hénaut Laurence), Trésorière (Lobel Réjane), Secrétaire (Halattre Simone).

Pour la location de la salle des fêtes, vous pouvez contacter Marie-Jeanne Roucou au n°06.78.65.51.98, pour la location de tables, bancs, vaisselle, contacter Jean-Michel Lequette au n° 06.80.43.30.38.



La collecte est terminée, merci à Léo et à vous tous pour votre collaboration. Nous sommes désormais 375 Souastriens et Souastriennes contre 376 en 2017 date du dernier recensement (en réalité un peu plus mais nous n'aurons le retour des résultats définitifs de l'INSEE qu'à partir de fin juin 2023).

RAPPEL (info' pratiques) :

Ma JDC (Journée de citoyenneté) : concerne tous les jeunes, à partir de 16 ans, il faut venir en mairie avec la carte d'identité et le livret de famille.

Nouveaux habitants dans la commune : n'oubliez pas de venir en mairie signaler votre arrivée.

Inscriptions sur les listes électorales : cela peut se faire toute l'année maintenant.

Inscriptions au RPI SAILLY SOUASTRE BAYENCOURT : votre enfant est né en 2020 ou 2021. Vous pouvez l'inscrire à l'école en téléphonant à Mme Hollande au 03 21 58 45 75 ou par mail ce.0624215v@ac-lille.fr.

Demande de cartes d'identité et de passeport :

La mairie de Souastre ne peut plus enregistrer les demandes. Il faut prendre rendez-vous à Bapaume, ou Arras, ou Doullens ou tout autre lieu pouvant prendre les empreintes digitales. Les cartes d'identité sont valables 10 ans sur le territoire français. Maintenant, pour se rendre en Angleterre, c'est un passeport qu'il faut présenter. N'attendez pas la dernière minute pour refaire vos papiers d'identité car les délais sont longs ; Le coût d'un passeport adulte est 86€, il est valable 10 ans. En cas de perte de la carte d'identité, il faut faire une déclaration de perte et il vous en coûtera 25€. Pour faire la demande, il faut 2 photos, une copie de l'acte de naissance et un justificatif de domicile de moins de trois mois, la photocopie du livret de famille.

Dates à retenir :

- Dimanche 02 avril 2023 : passage de la course cycliste les Boucles de L'Artois (les coureurs arriveront de la rue de Pas-en-Artois pour aller vers Bayencourt, les accès seront fermés dès 13h45).
- Lundi de Pâques 10/04/2023 : traditionnelle chasse à l'œuf sur le terrain de football pour les enfants du village.

Nos joies, nos peines :

- Décès de Madame Marie-Danièle Foulon le 13/02/2023

Bienvenue à :



IZAO VASSE né le 30/12/2022

ROMAIN VASSEUR né le 24/01/2023

LYA PETIT née le 13/02/2023

